



Médicaments et psychiatrie



CERTAINS DISENT que la médecine est un art qui s'inspire de la science. Pour créer, l'artiste doit pouvoir s'engager dans son œuvre et posséder une connaissance technique approfondie des matériaux à utiliser. Il en est de même du médecin. Il doit être disposé à s'engager dans la relation avec son patient et bien connaître les outils qu'il utilisera pour tenter de lui venir en aide.

Dans cette perspective, la psychopharmacothérapie dépasse la simple administration de médicaments. Le traitement pharmacologique en médecine, et plus particulièrement en psychiatrie, s'inscrit dans un contexte

relationnel. Il ne fait pas de doute que le cadre dans lequel le problème d'un patient est abordé avec lui par son médecin influencera grandement sa participation au traitement et, fort probablement, le résultat du traitement.

La confiance qu'un médecin possède et communique à son patient influe sur la réussite de ses interventions. En plus de facteurs de personnalité, cette confiance provient d'un amalgame de connaissances et d'expériences.

C'est à l'intérieur de leur propre mélange de connaissances scientifiques et d'expériences cliniques que les auteurs du dossier de ce mois-ci ont puisé pour produire leurs articles. Il leur a été demandé de faire ressortir l'art à travers la science et la science à travers l'art.

À vous de découvrir ce que ça donne.

Bonne lecture !

Daniel Bordeleau, m.d.
Montréal

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie I seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.